



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0533 du 16/01/2017

Délégation de signature du 16 janvier 2017

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION SPECIALISEE DE CONTROLE FISCAL CENTRE

Direction spécialisée de contrôle fiscal Centre

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction spécialisée de contrôle fiscal Centre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique STACHOWIAK à l'effet de signer à compter du 16 janvier 2017 :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € en droits et pénalités ;

3° tous documents relatifs à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses et ce, dans la limite de sa compétence.

Article 2

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,

SOPHIE PAYART DE FITZ-JAMES

BOFiP
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756